



**ADDENDUM N° 1 AU CAHIER SPECIAL DES CHARGES  
ENABEL BDI1207611-10006** du 18/03/2025 : Marché de Services relatif au « **RECRUTEMENT DES EXPERTS DANS LA CONCEPTION DU GUIDE D'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS /APPRENTISSAGES DE QUALITE DANS LES STRUCTURES DE FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES AU BURUNDI** »

**Code Navision : BDI1207611**

**Addendum n°1 au CSC BDI1207611-10006 pour le marché de services relatif au «Recrutement des experts dans la conception du guide d'organisation des enseignements /apprentissages de qualité dans les structures de formation techniques et professionnelles au Burundi »**

**L'Addendum porte uniquement sur la date limite de dépôt des offres.**

**Mode de passation**

**3.1 Publication officieuse**

**3.1.1 Publication Enabel**

Ce marché est publié sur le site Web d'Enabel ([www.enabel.be](http://www.enabel.be)) du 18/03/2025 au 18/04/2025. Cette publication constitue une invitation à soumettre une offre.

**3.3.4 Introduction des offres**

**Dépôt des offres le 18/04/2025 à 10h00, heure de Bujumbura, GMT+2**

**6. Qualification et profils des Expert.e.s**

6.4 Trois Expert.e.s en équipements, spécialisé.e.s respectivement secteurs de services de l'Hôtellerie et Tourisme, de l'Art Plastique et des Techniques d'Habillement.

Il est attiré votre attention concernant le niveau de qualification et l'expérience professionnelle pour ces trois experts. e . s, à la page 36. Il faudra considérer :

- Être titulaire d'un Diplôme minimum de niveau BAC+3 ou équivalent dans le domaine du secteur de services de l'Hôtellerie et Tourisme ;
- Être titulaire d'un Diplôme minimum de niveau A2 ou équivalent dans le domaine du secteur de services de l'Art Plastique et des Techniques d'Habillement ;
- Avoir une expérience professionnelle confirmée d'au moins 10 ans dans le domaine du secteur tertiaire sur lequel l'Expert.e est aligné.e.

**6.6.1 Liste du personnel aligné**

Il est attiré votre attention sur une erreur dans le tableau du CSC à la page 53.

Au lieu l'expert national en équipements du secteur de la restauration, il faut considérer **l'expert en équipement du secteur de l'habillement** qui est le profil correct exigé et aussi en conformité avec les TDRs à la page 36 du CSC.

**NB : Toutes les autres clauses du Cahier spécial de charges BDI1207611-10006 demeurent inchangées.**